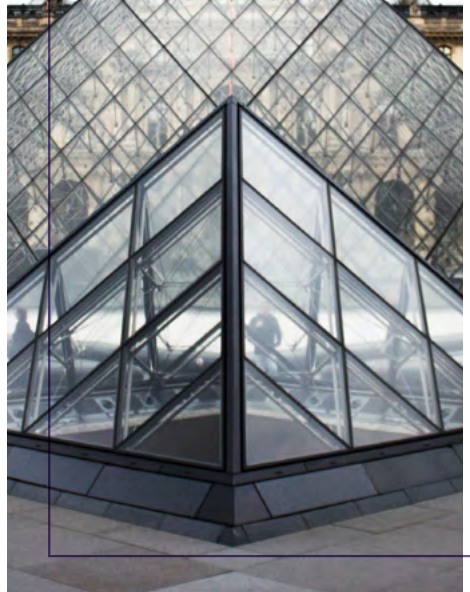


Depuis la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016, les salariés peuvent bénéficier d'un statut protecteur spécifique de « lanceur d'alerte ». Les entreprises ayant plus de 50 salariés ont l'obligation de mettre en place un dispositif d'alerte. La Directive Européenne du 23 octobre 2019 et la loi du 21 mars 2022 sont venus renforcer ces obligations qui peuvent entraîner des sanctions pénales.

La gestion des enquêtes internes est soumise à des règles complexes (protection du lanceur d'alerte, respect des droits des personnes mises en cause, gestion des données à caractère personnel) et les exigences des tribunaux en matière d'impartialité de l'enquête justifient de plus en plus souvent le recours à un avocat indépendant.

Grâce à ses équipes multidisciplinaires (social, pénal, éthique et conformité), le cabinet Flichy Grangé Avocats accompagne ses clients, de la mise en place de dispositifs d'alerte à la gestion des enquêtes internes et lors de gestion de crise et de contentieux.



### Des solutions à chacune de vos questions

Qui peut bénéficier du statut de lanceur d'alerte ? Comment éviter les dénonciations calomnieuses ? Doit-on mettre en place un dispositif d'alerte ? Quand est-on obligés de réaliser une enquête interne ? Qui peut mener l'enquête ? Comment s'assurer de la confidentialité de l'enquête ? Quel est le rôle du CSE ? Quelles sont les obligations RGPD ?

Associés dédiés

Joël Grangé

Natacha Lesellier

Nabila Fauché-El Aougr

Arnaud Chaulet

- **Dispositif d'alerte**

*(les clients du cabinet souhaitant mettre en place un dispositif externalisé bénéficient de tarifs préférentiels auprès d'EQS Group, leader européen des dispositifs d'alertes et partenaire du cabinet)*

- **Guide d'enquêtes interne**

- **Formation sur la gestion des alertes et enquêtes internes**

- **Externalisation du recueil et analyse de recevabilité des alertes**

- **Réalisation d'enquêtes internes**

- **Gestion de saisines auprès d'autorités publiques** (Défenseur des Droits, Inspection du travail, Agence Française Anti-Corruption...)

- **Contentieux lanceurs d'alerte** (ex : procédure en référé post représailles/demande de provision de frais d'instance ou subsides, demande de communication du rapport)

### Exemple d'accompagnement enquête interne

- Analyse des allégations
- Réunion de préparation avec le client
- Lettre de mission, projet de plan d'investigation et liste de documentation à fournir par le client
- Analyse des éléments documentaires et mise à jour du plan d'investigation
- Préparation des questionnaires d'entretien et des lettres de convocation du lanceur d'alerte, mises en cause et témoins
- Entretiens
- Compte-rendu d'entretien et validation par les personnes entendues
- Rédaction du rapport d'enquête
- Réunion de clôture avec le client
- Courriers de retour au lanceur d'alerte et mises en cause